

## Communiqué

Berne, 04.06.2025

### **Nouvelles obligations de déclaration pour les denrées alimentaires d'origine animale : la viande suisse satisfait déjà aux exigences de l'OSAV**

**À partir du 1er septembre 2025, les denrées alimentaires d'origine animale devront être déclarées si leur production a nécessité « certaines interventions douloureuses sans anesthésie », a annoncé l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) dans un communiqué de presse publié fin mai. Cela ne change rien pour la viande provenant de Suisse, car les pratiques concernées sont interdites dans le pays depuis des années.**

La viande suisse répond déjà aujourd'hui aux exigences décrites. Par conséquent, les nouvelles prescriptions en matière de déclaration de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) s'appliquent exclusivement aux produits importés. En Suisse, des pratiques telles que l'écornage sans anesthésie, la coupe de la queue ou du bec sans anesthésie et l'engraissement intensif sont interdites depuis des années par la législation sur la protection des animaux. En achetant de la viande portant le label d'origine suisse, vous optez automatiquement pour une production respectueuse des animaux, sans qu'aucune mention supplémentaire ne soit nécessaire sur l'emballage.

#### **Protection des consommateurs grâce à une origine claire**

Proviande salue toutes les mesures qui contribuent à une plus grande transparence sur le marché alimentaire. Dans le même temps, il convient de préciser que la viande suisse n'a pas besoin d'une nouvelle déclaration : la croix suisse est déjà synonyme d'exigences particulièrement strictes, dont le respect est contrôlé tout au long de la chaîne de valeur.

**Heinrich Bucher, directeur de Proviande :** « *Le fait qu'à l'avenir, dans le commerce comme dans la restauration, il faudra indiquer si la viande a été produite dans des conditions qui ne sont pas autorisées en Suisse est une mesure compréhensible. Les consommateurs doivent également savoir que lorsqu'ils achètent de la viande suisse, ils optent dans tous les cas pour des normes élevées en matière de bien-être animal et de qualité. »*

#### **Contact**

Philippe Häberli

Directeur du département de la communication

medien@proviande.ch